

SUIVI DE L'EXÉCUTION DES PEINES

(SEPTEMBRE 2025)



NATIONS UNIES
Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le 1^{er} juillet 2012 et le 1^{er} juillet 2013, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a pris en charge le contrôle de toutes les peines prononcées respectivement par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »).

Les personnes reconnues coupables de crimes par le TPIR, le TPIY ou le Mécanisme ne purgent pas leur peine dans les centres de détention des Nations Unies à Arusha ou à La Haye, mais dans les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ayant conclu des accords avec celle-ci en vue de l'exécution des peines prononcées par le TPIR, le TPIY ou le Mécanisme.

Le Mécanisme veille à ce que ces peines soient exécutées dans le respect des normes internationales en matière de détention et du droit de l'État chargé de l'exécution de la peine.

Il revient au Président du Mécanisme de désigner l'État chargé de l'exécution de la peine, de contrôler l'exécution de la peine et de statuer sur les demandes de grâce, de commutation de la peine ou de libération anticipée.

En plus des personnes citées ici, deux autres, actuellement dans le quartier pénitentiaire des Nations Unies de La Haye, attendent d'être transférées dans un État qui se chargera de l'exécution de leur peine. Trois autres personnes en libération anticipée conditionnelle sont sous le contrôle du Mécanisme.

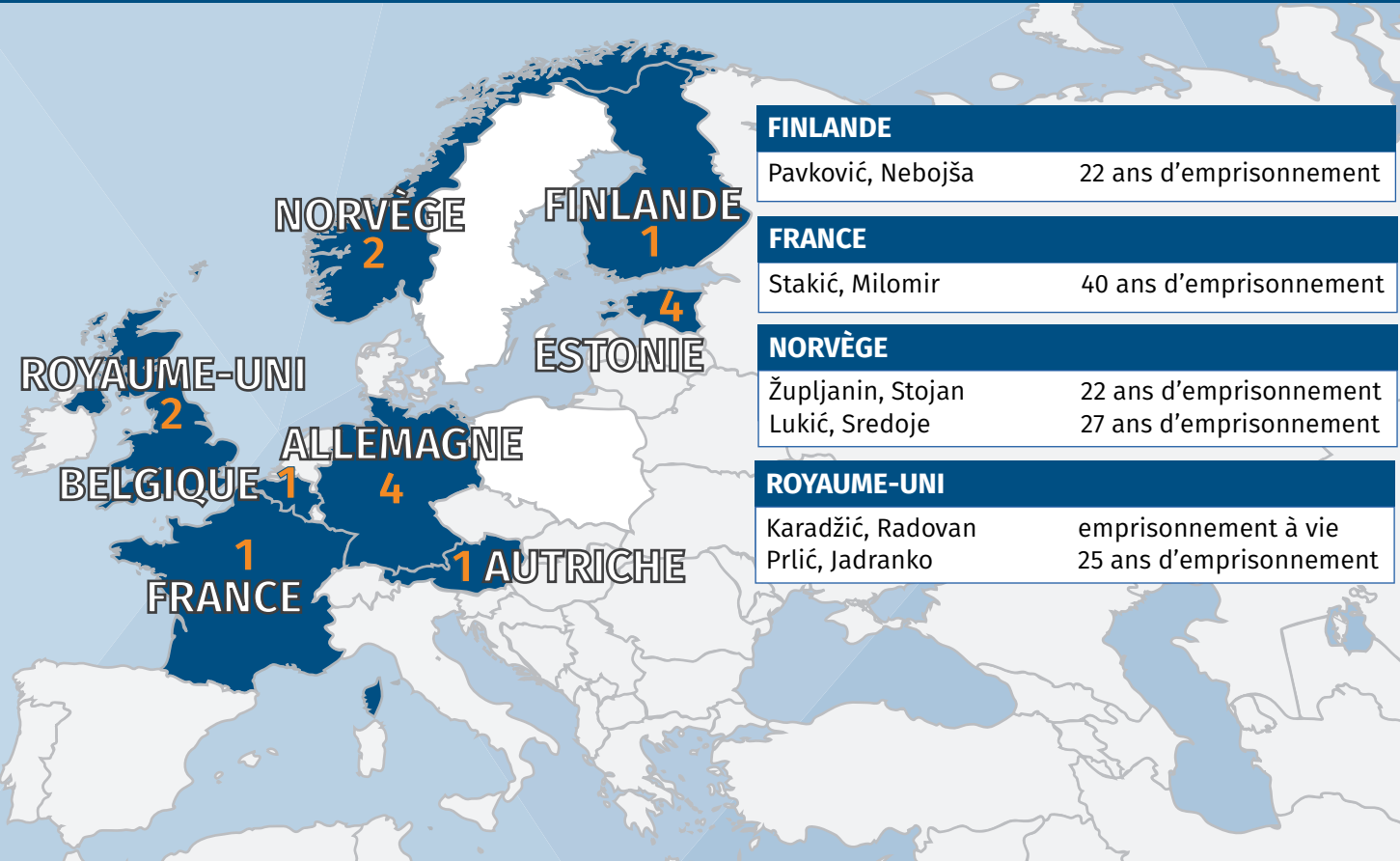
Personnes condamnées par le TPIY purgeant actuellement leur peine :

ALLEMAGNE		
Galić, Stanislav		emprisonnement à vie
Kunarac, Dragoljub		28 ans d'emprisonnement
Popović, Vujadin		emprisonnement à vie
Stanišić, Jovica		15 ans d'emprisonnement

AUTRICHE		
Stojić, Bruno		20 ans d'emprisonnement

BELGIQUE		
Jelisić, Goran		40 ans d'emprisonnement

ESTONIE		
Krstić, Radislav		35 ans d'emprisonnement
Lukić, Milan		emprisonnement à vie
Martić, Milan		35 ans d'emprisonnement
Milošević, Dragomir		29 ans d'emprisonnement



FINLANDE		
Pavković, Nebojša		22 ans d'emprisonnement

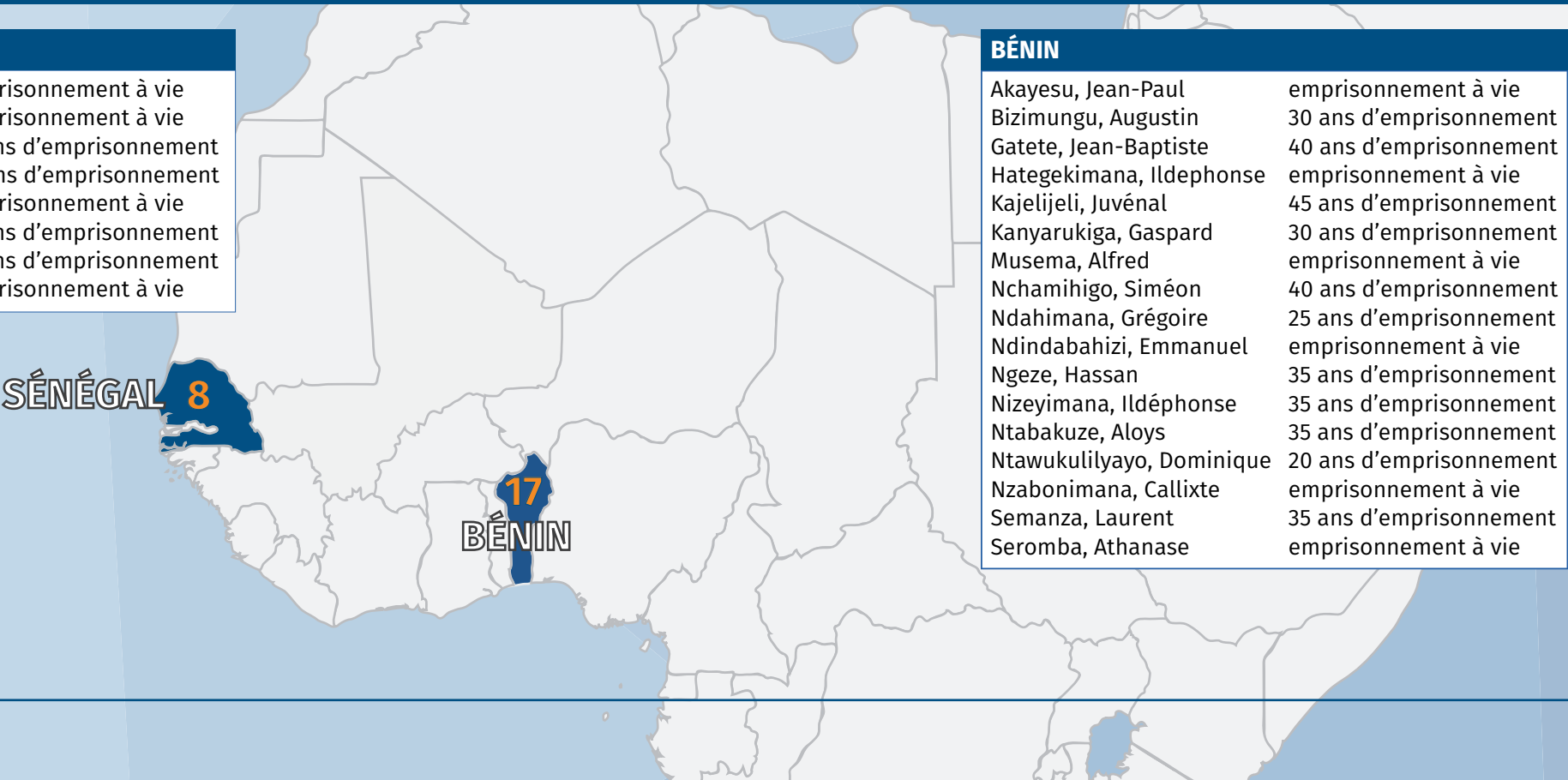
FRANCE		
Stakić, Milomir		40 ans d'emprisonnement

NORVÈGE		
Župljanin, Stojan		22 ans d'emprisonnement
Lukić, Sredoje		27 ans d'emprisonnement

ROYAUME-UNI		
Karadžić, Radovan		emprisonnement à vie
Prlić, Jadranko		25 ans d'emprisonnement

Personnes condamnées par le TPIR purgeant actuellement leur peine :

SÉNÉGAL		
Kambanda, Jean		emprisonnement à vie
Kamuhanda, Jean de Dieu		emprisonnement à vie
Ndayambaje, Élie		47 ans d'emprisonnement
Ngirabatware, Augustin		32 ans d'emprisonnement
Ngirumpatse, Matthieu		emprisonnement à vie
Ntahobali, Arsène Shalom		47 ans d'emprisonnement
Nyiramasuhuko, Pauline		47 ans d'emprisonnement
Renzaho, Tharcisse		emprisonnement à vie



BÉNIN		
Akayesu, Jean-Paul		emprisonnement à vie
Bizimungu, Augustin		30 ans d'emprisonnement
Gatete, Jean-Baptiste		40 ans d'emprisonnement
Hategekimana, Ildephonse		emprisonnement à vie
Kajelijeli, Juvénal		45 ans d'emprisonnement
Kanyarukiga, Gaspard		30 ans d'emprisonnement
Musema, Alfred		emprisonnement à vie
Nchamihigo, Siméon		40 ans d'emprisonnement
Ndahimana, Grégoire		25 ans d'emprisonnement
Ndindabahizi, Emmanuel		emprisonnement à vie
Ngeze, Hassan		35 ans d'emprisonnement
Nizeyimana, Ildéphonse		35 ans d'emprisonnement
Ntabakuze, Aloys		35 ans d'emprisonnement
Ntawukulilyayo, Dominique		20 ans d'emprisonnement
Nzabonimana, Callixte		emprisonnement à vie
Semanza, Laurent		35 ans d'emprisonnement
Seromba, Athanase		emprisonnement à vie

Le Mécanisme a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU afin de continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du TPIR et du TPIY qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.